

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20090925-0000003789-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Conseil Général
Haut-Rhin

Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-12-4-2

Séance du 25 septembre 2009

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT
ET BILAN A MI-PARCOURS (2006-2008)
DE LA DELEGATION DE COMPETENCE
DES AIDES A LA PIERRE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2006/I-4^e/02 des 8 et 9 décembre 2005,
- VU la convention de délégation de compétence conclue avec l'Etat le 31 janvier 2006,
- VU la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) le 19 décembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

Donne acte au Président de la communication relative à la politique départementale de l'habitat et au bilan à mi-parcours (2006-2008) de la délégation de compétence des aides à la pierre.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER